

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-CF1093

présenté par

Mme Dufour, rapporteure et M. Rome, rapporteur

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	15 000 000
Affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Énergie, climat et après-mines	0	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables	15 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	<i>15 000 000</i>	<i>0</i>
Charge de la dette de SNCF Réseau reprise par l'État (crédits évaluatifs)	0	0
Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires	0	0
TOTAUX	15 000 000	15 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à augmenter les effectifs des inspecteurs des installations classées pour correspondre aux ambitions portées par le Gouvernement.

En effet, après l'accident de Lubrizol, le Gouvernement s'était engagé à une augmentation de 50 % du nombre d'inspections classées d'ici la fin du quinquennat. Seulement, 50 inspecteurs seulement ont été recrutés sur un effectif de 1600 personnes : cela représente une augmentation de 2 % des effectifs. Les syndicats dénoncent alors une diminution du temps consacré à chaque inspection et ainsi une détérioration des conditions de travail des inspecteurs.

Alors que les accidents arrivent régulièrement sur les 1000 sites industriels classés Seveso, le bureau d'analyse des risques et pollutions industrielles (BARPI) a recensé en 2021, 1 581 événements technologiques, 250 incidents ou accidents dans des sites Seveso dont 6 accidents majeurs. Les risques humains, sanitaires, environnementaux et économiques encourus par ces accidents sont énormes et pourtant, encore mal estimés. Il est primordial de les prévenir.

Par cet amendement de repli, nous proposons alors de faire correspondre de moitié le nombre d'ETP supplémentaires, à la volonté lucide du Gouvernement d'augmenter de 50 % le nombre d'inspections des sites classés, soit la création de 300 ETP, représentant 25 % des 1200 ETP existants.

Cet amendement procède au mouvement de crédits de paiement et autorisation d'engagement suivant : il abonde l'action 16 « Personnels oeuvrant pour la politique de la prévention des risques » du programme 217 « Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durable » à hauteur de 15 millions d'euros ; il minore l'action 50 « Transport routier » du programme 203 « Infrastructures et services de transports » à hauteur de 15 millions d'euros. Il convient de noter que cette proposition de mouvement de crédits est uniquement formelle, afin de respecter les règles budgétaires de l'Assemblée nationale.